

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-THÉOPHILE

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Théophile, tenue à l'heure et au lieu des séances ce mardi **2 juin 2020**.

Cette séance se tient sans la présence du public en vertu de *l'Arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19*.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Mathieu Létourneau
Siège #2 - Mario Gilbert
Siège #3 - Fabien Couture
Siège #4 - Caroline Veilleux
Siège #5 - Ghislain Faucher
Siège #6 - Réal Champagne

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, M. Clément Létourneau. Monsieur Pierre-Luc Arseneau, directeur-général et secrétaire-trésorier de la municipalité, assiste également à cette séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2020-84

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réal Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et de laisser le varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1** - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020
 - 3.2** - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020
- 4 - GESTION ADMINISTRATIVE**
 - 4.1** - Rapport du processus électoral et avis public du résultat d'élection
 - 4.2** - Déclaration des intérêts pécuniaires
 - 4.3** - Ouverture au public du bureau municipal - COVID-19
 - 4.4** - Heures d'ouverture du bureau municipal lors de la saison estivale 2020
 - 4.5** - Faits saillants - Rapport financier 2019 par le maire
 - 4.6** - Office d'habitation du Sud de la Chaudière
 - 4.7** - Médiation avec la municipalité de Saint-René
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
- 6 - VARIA**
 - 6.1** - Motion de félicitations à madame Francine Bernard
- 7 - TRAVAUX PUBLICS**

- 7.1 - Entente avec le Ministère des Transports du Québec
- 7.2 - Vente d'un bien - Tracteur
- 7.3 - Ouverture de la piscine municipale
- 8 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 9 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 9.1 - Comité consultatif d'urbanisme
- 10 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 10.1 - Modalités du camp de jour 2020 de la municipalité
 - 10.2 - Embauche d'un moniteur pour le camp de jour
 - 10.3 - Arts de la rue - Démarches pour officialiser le site
- 11 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE
 - 11.1 - Prise d'acte - Rapport annuel 2019 SCRI de la MRC Beauce-Sartigan
 - 11.2 - Protocole d'entente intermunicipal pour l'achat d'un drone
- 12 - FINANCES - GESTION DE SERVICES
 - 12.1 - Comptes du mois
- 13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2020-85

3.1 - Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mai 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

2020-86

3.2 - Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 14 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

En conséquence, il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 mai 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉE

4 - GESTION ADMINISTRATIVE

2020-87

4.1 - Rapport du processus électoral et avis public du résultat d'élection

Le rapport du processus électoral pour le scrutin tenu le 1er mars 2020, considéré comme faisant partie intégrante de la présente comme s'il était au long reproduit, a été lu à la présente séance par le secrétaire-trésorier pour la secrétaire d'élection en remplacement de la présidente d'élection et déposé pour faire partie des archives de la municipalité.

L'avis public du résultat d'élection, conformément aux dispositions appropriées, a été effectué et publié par la secrétaire d'élection en remplacement de la présidente d'élection.

Conformément à l'article 260 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, une copie de cet avis est transmise au directeur général des élections et à la municipalité régionale de comté.

2020-88

4.2 - Déclaration des intérêts pécuniaires

Par la présente, sont déposées les déclarations d'intérêts pécuniaires suivantes des membres du conseil municipal ci-mentionnés :

- Conseiller au siège #2, monsieur Mario Gilbert ;
- Conseiller du siège #3, monsieur Fabien Couture.

Le dépôt est requis en vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

2020-89

4.3 - Ouverture au public du bureau municipal - COVID-19

ATTENDU les consignes sanitaires engendrées par la pandémie de COVID-19 et énoncées par le gouvernement du Québec ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Théophile désire protéger du mieux qu'elle le peut sa population pendant cette période ;

ATTENDU que les services municipaux continuent d'être fournis comme à l'habitude malgré la situation actuelle ;

ATTENDU que le processus de déconfinement a été enclenché par phases successives de la part du gouvernement du Québec ;

ATTENDU que les séances du conseil municipal continueront de se tenir sans la présence du public pour une période indéterminée, tel que stipulé dans l'*Arrêté ministériel numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et Services sociaux en date du 15 mars 2020 concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19* ;

Il est proposé par Mario Gilbert et résolu à l'unanimité de procéder à la réouverture du bureau municipal au public à compter du mardi 9 juin prochain tout en mettant en place les mesures d'hygiène appropriées pour respecter les consignes sanitaires. Il est, en outre, demandé aux citoyens de téléphoner pour prendre rendez-vous dans la mesure du possible pour limiter la circulation à l'intérieur du bureau municipal.

ADOPTÉE.

2020-90

4.4 - Heures d'ouverture du bureau municipal lors de la saison estivale 2020

ATTENDU que l'été dernier, le bureau municipal a été fermé les vendredis au cours des mois de juillet et de août ;

ATTENDU que pendant la période estivale le bureau municipal est moins achalandé ;

ATTENDU que les heures d'ouverture du bureau pour le vendredi sont de 8h30 à 11h30 ;

ATTENDU que le directeur-général sera présent avant l'heure d'ouverture et après l'heure de fermeture lorsque besoin sera au cours de cette période ;

Il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité de procéder à la fermeture du bureau municipal le vendredi à partir du 3 juillet prochain, jusqu'au 7 septembre 2020.

ADOPTÉE.

2020-91

4.5 - Faits saillants - Rapport financier 2019 par le maire

En conformité avec l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, qui régit la municipalité de Saint-Théophile, stipulant que « *[lors] d'une séance ordinaire du conseil tenue au plus tard en juin, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe. Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil* », monsieur le maire Clément Létourneau procède à la lecture des faits saillants du rapport financier 2019.

Une copie du rapport de monsieur le maire sera distribuée dans le journal local ainsi que sur le site internet de la municipalité.

2020-92

4.6 - Office d'habitation du Sud de la Chaudière

ATTENDU la correspondance reçue de la part de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière ;

ATTENDU que dans celle-ci, il est indiqué que « *vous devez, pour votre municipalité, nomme[r] ce membre représentatif pour ce premier mandat* » ;

ATTENDU qu'on mentionne aussi qu'à « *votre prochaine séance du conseil d'administration de votre municipalité, nous vous demandons donc de faire votre résolution et de nous la faire parvenir* » ;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité de nommer monsieur le conseiller Réal Champagne à titre de représentant de la municipalité auprès de l'Office municipal d'habitation du Sud de la Chaudière, en vertu des modalités en vigueur dans la résolution acheminée par l'Office municipale d'habitation du Sud de la Chaudière.

ADOPTÉE.

2020-93

4.7 - Médiation avec la municipalité de Saint-René

ATTENDU les résolutions 2020-40 et 2020-56 concernant le dossier de la médiation avec la municipalité de Saint-René dans le cadre du litige concernant les droits de passage des carrières ;

ATTENDU que suite à une conférence de gestion, le dossier avance à la Commission municipale du Québec et qu'il est maintenant opportun de nommer deux représentants qui devront représenter la municipalité en compagnie de l'avocat au dossier ;

ATTENDU que les deux représentants doivent être disponibles lors des dates mentionnées par la Commission municipale, soit le 20 juillet, le 21 juillet et le 10 septembre 2020 ;

Il est proposé par Mario Gilbert et résolu à l'unanimité de mandater monsieur Pierre-Luc Arseneau, directeur-général de la municipalité, ainsi que monsieur Ghislain Fauchier, conseiller du siège #5, pour agir à titre de représentant de la municipalité dans le cadre du présent dossier. Il est également proposé d'autoriser monsieur le directeur-général ainsi que monsieur le conseiller à signer la convention de médiation au moment approprié.

ADOPTÉE.

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucune question des citoyens n'a été acheminée pour cette séance.

Monsieur le maire rappelle que les citoyens peuvent acheminer leurs questions à la municipalité et qu'elles seront répondues à la séance subséquente, tout en étant consignées au procès-verbal.

6 - VARIA

2020-94

6.1 - Motion de félicitations à madame Francine Bernard

ATTENDU que madame Francine Bernard s'implique dans la communauté depuis plusieurs années ;

ATTENDU que son implication est reconnue de tous ses concitoyens ;

ATTENDU que récemment, madame Bernard fut récipiendaire de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec, symbolisant ses années d'implication et de dévouement ;

Il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité d'adopter une motion de félicitations à l'égard de madame Francine Bernard pour la féliciter de la réception de la médaille du Lieutenant-Gouverneur du Québec.

ADOPTÉE.

7 - TRAVAUX PUBLICS

2020-95

7.1 - Entente avec le Ministère des Transports du Québec

ATTENDU le dossier 6606-18-4546 qui lie le ministère des Transports du Québec et la municipalité de Saint-Théophile, concernant le contrat d'entretien d'hiver ;

ATTENDU qu'au point 12.0, il est mentionné que « *à l'expiration de la première période contractuelle, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune* » ;

ATTENDU que toujours au même point, il est en outre mentionné que : « *[le] contrat est automatiquement renouvelé aux termes de chacune des périodes de douze (12) mois si aucune des parties n'a signifié son intention contraire par un avis écrit transmis à l'autre partie contractante avant le 1er mai qui précède chacune des périodes du contrat, soit du 1er juin au 31 mai suivant.* »

ATTENDU que le renouvellement actuel constitue la dernière année applicable de l'entente ;

Il est proposé par Fabien Couture et résolu à l'unanimité de prendre acte du renouvellement du contrat avec le ministère des Transports du Québec pour la prochaine saison d'hiver.

ADOPTÉE.

2020-96

7.2 - Vente d'un bien - Tracteur

ATTENDU que la municipalité possédait un tracteur qui n'était plus adéquat pour l'utilisation qu'elle voulait en faire ;

ATTENDU que le tracteur a été mis en vente pour obtenir le meilleur prix

de vente possible ;

ATTENDU que plusieurs acheteurs ont contacté la municipalité, qui s'est tournée vers l'acheteur qui offrait le meilleur prix ;

ATTENDU l'article 6.1 du *Code municipal du Québec* qui fait état que « *sauf disposition contraire, l'aliénation de tout bien de toute municipalité doit être réalisée à titre onéreux* » ;

Il est proposé par Fabien Couture et résolu à l'unanimité de procéder à la vente d'un tracteur Massey-Ferguson au montant de 5 000\$ à monsieur Michel Bégin.

ADOPTÉE.

2020-97

7.3 - Ouverture de la piscine municipale

ATTENDU que la pandémie de la maladie à coronavirus a provoqué un état d'urgence sanitaire, engendrant la fermeture de nombreux bâtiments et lieux publics ;

ATTENDU que l'ouverture de la piscine municipale devait se faire dans le respect des normes de la santé publique ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a confirmé que les municipalités pouvaient aller de l'avant avec l'ouverture des piscines publiques ;

ATTENDU la résolution 2020-49 concernant l'offre de service pour la piscine municipale qui a été acceptée par le conseil municipal en mars dernier ;

Il est proposé par Mathieu Létourneau et résolu à l'unanimité de procéder à l'ouverture de la piscine municipale pour la saison d'été 2020.

ADOPTÉE.

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2020-98

9.1 - Comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU que le comité consultatif est composé de membres avec un mandat d'une durée limitée ;

ATTENDU que les membres du comité sont appelés à se réunir au besoin ;

ATTENDU les résolutions antérieures 2016-134 et 2018-105 ;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler les mandats de trois membres du comité ;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité de procéder au renouvellement des mandats suivants :

1. Celui de monsieur le maire Clément Létourneau, jusqu'au 7 novembre 2021 ;

2. Celui de madame Jeannine Côté, siège #3, jusqu'au 1er juin 2022 ;

3. Celui de madame Doris Vigneault, siège #5, jusqu'au 1er juin 2022.

ADOPTÉE.

10 - LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

2020-99

10.1 - Modalités du camp de jour 2020 de la municipalité

ATTENDU que suite aux consignes en la matière émises par le gouvernement, un service de camp de jour sera disponible à la municipalité de Saint-Théophile pour l'été 2020 ;

ATTENDU qu'étant donné que les sorties risquent de ne pas être possibles cette année, il n'y a pas lieu d'offrir, pour cet été, le tarif de 15\$/jour lors d'une sortie ;

ATTENDU que la municipalité a choisi de ne pas augmenter le tarif pour cette année, malgré les dépenses supplémentaires que les consignées liées à la pandémie du COVID-19 vont engendrer ;

Il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité par les conseillers que :

- Le camp de jour 2020 se déroule du 29 juin 2020 au 15 août 2020 ;

- Le camp de jour soit fermé pendant les deux semaines des vacances projetées de la construction, soit les semaines commençant le 20 et le 27 juillet prochains ;

- Le tarif soit fixé à 160\$ par enfant pour la totalité de l'été ou à 10\$ par jour pour ceux qui ne seront pas inscrits pour la saison complète ;

- L'horaire s'établisse comme suit : de 8h30 à 17h du lundi au jeudi et de 8h30 à 14h le vendredi ;

- Un chèque "petite caisse" au montant de 250 \$ soit émis afin que les responsables du terrain de jeux procèdent à l'achat du matériel nécessaire pour le bon déroulement des activités avec les enfants, toutes les pièces justificatives devront être déposées au bureau municipal pour justifier l'utilisation de cette somme, en collaboration avec les autorités compétentes.

ADOPTÉE

2020-100

10.2 - Embauche d'un moniteur pour le camp de jour

ATTENDU que la préparation du camp de jour a été retardée par la pandémie de COVID-19 ;

ATTENDU la recommandation de M. Steeve Brisson, ressource en loisir pour la municipalité, concernant la réembauche d'un moniteur d'expérience pour le camp de jour ;

ATTENDU la candidature de M. Michaël Chamberland pour pouvoir un poste de moniteur ;

ATTENDU la prise en compte de son expérience à la municipalité ;

ATTENDU que la municipalité procèdera ultérieurement à l'embauche d'une autre personne pour le camp de jour, en plus d'une personne pour les fonctions de sauveteur à la piscine municipale ;

Il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche de monsieur Michaël Chamberland à titre de moniteur pour le camp de jour, à un salaire horaire de 15.10\$/heure, selon les horaires de travail appropriés dans le cadre de ses fonctions.

2020-101

10.3 - Arts de la rue - Démarches pour officialiser le site

ATTENDU que le projet des Arts de la rue a subi les contrecoups de la

COVID-19 ;

ATTENDU que le projet sera bientôt complété ;

ATTENDU qu'il faut valider le site de l'installation de l'oeuvre d'art ;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité de procéder aux démarches nécessaires pour vérifier que le terrain ciblé puisse accueillir la structure pour éventuellement procéder à l'inauguration.

ADOPTÉE.

11 - SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

2020-102

11.1 - Prise d'acte - Rapport annuel 2019 SCRI de la MRC Beauce-Sartigan

ATTENDU la correspondance reçue de la part de monsieur Éric Paquet, directeur-général de la MRC de la Beauce-Sartigan ;

ATTENDU que la correspondance mentionne que l'ensemble des municipalités doivent adopter le rapport annuel du Schéma de couverture de risques incendie par résolution et la transmettre à la MRC ;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de Saint-Théophile ont reçu une copie du rapport ;

ATTENDU que ce que contient le rapport satisfait les membres du conseil municipal ;

Il est proposé par Caroline Veilleux et résolu à l'unanimité de prendre acte du rapport et de procéder également à son adoption.

ADOPTÉE.

2020-103

11.2 - Protocole d'entente intermunicipal pour l'achat d'un drone

ATTENDU la résolution antérieure 2019-150, concernant le partage d'une ressource et d'un équipement, soit un drone avec une caméra thermique ;

ATTENDU le protocole d'entente joint à la résolution, dont tous les membres du conseil municipal ont obtenu copie ;

ATTENDU qu'il y a regroupement de partage d'un drone suite à l'obtention d'une aide financière ;

ATTENDU que les municipalités suivantes seront partenaires dans l'entente, à savoir les municipalités de Saint-Théophile, Saint-Gédéon, Saint-Martin et Saint-René ;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Martin se porte municipalité fiduciaire relative au protocole d'entente intermunicipal ;

ATTENDU que cette entente s'inscrit dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale ;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente relative à la partage d'une ressource et d'un équipement, telle que rédigée par les directeurs-généraux des municipalités participantes. Il est en outre proposé que monsieur Clément Létourneau, maire de la municipalité, et monsieur Pierre-Luc Arseneau, directeur-général, soient autorisés à signer la présente entente pour et au nom de la municipalité de Saint-Théophile.

ADOPTÉE.

12 - FINANCES - GESTION DE SERVICES

2020-104

12.1 - Comptes du mois

ATTENDU QUE le conseil prend connaissance du journal des transactions concernant les comptes à payer du mois;

Il est proposé par Ghislain Faucher et résolu à l'unanimité par les conseillers d'autoriser le paiement des comptes apparaissant au journal des transactions du mois de mai 2020 et l'émission des chèques M2000136 à 2000140, C2000141 à C2000176 & L2000035 à L2000039, totalisant une dépense de 252595,87 \$

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, soussigné, secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Théophile, certifie sous mon serment d'office que la municipalité dispose des crédits suffisants pour acquitter le paiement des comptes du mois.

Pierre-Luc Arseneau, secrétaire-trésorier

2020-105

13 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fabien Couture et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée.

ADOPTÉE

Fermeture à 20h15 hrs.

Clément Létourneau
Maire

Pierre-Luc Arseneau
Directeur-général / secrétaire-trésorier

Je, Clément Létourneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Clément Létourneau
Maire